



Accessibilité physique – L'essentiel à retenir

«Les personnes handicapées doivent pouvoir circuler avec la plus grande autonomie possible, accéder aux locaux et aux équipements, se repérer et communiquer »¹.

Objectif

Permettre au patient :

- d'accéder au cabinet
- de circuler
- d'atteindre le fauteuil
- en sécurité et avec autonomie maximale

Un cabinet peut être conforme mais difficile d'accès en réalité. Désencombrer et simplifier améliore déjà beaucoup l'accessibilité. Demander au patient ses besoins reste essentiel.

Les priorités en pratique

Indispensable

- Accès au cabinet sans obstacle majeur (marche, ressaut, porte étroite...)
- Largeur de passage adaptée (fauteuil roulant)
- Circulation possible jusqu'à la salle de soins
- Installation réalisable au fauteuil

Fortement recommandé

- Salle d'attente accessible et non encombrée
- Accueil adapté (comptoir accessible, communication possible)
- Signalétique lisible et simple
- Éclairage confortable et non agressif

A adapter selon le cabinet

- Sanitaires accessibles
- Ascenseur, accessibilité complète
- Travaux structurels (rampe, élargissement...)

Pour aller plus loin

Fiche 4A - Accessibilité physique : Référentiel technique détaillé (normes, aménagements, obligations)

Fiche 4B - Valoriser l'accessibilité de votre cabinet : Diagnostic, démarches administratives, aides financières et communication



Les 3 questions à se poser

1. Le patient peut-il entrer dans le cabinet facilement ?
2. Peut-il atteindre le fauteuil sans difficulté majeure ?
3. Peut-il être pris en charge dans de bonnes conditions ?

Si **une réponse** est "**non**" : une adaptation ou une organisation particulière est à prévoir